



BUDGET PARTICIPATIF

REGLEMENT



Préambule

Après la mise en place des boîtes à idées citoyennes qui permettent de soumettre des actions à réaliser, nous voulons donner aux habitants, associations, écoles... le pouvoir de choisir, de décider.

Expérimentons le budget participatif au sein de notre commune, un outil démocratique et pédagogique servant l'intérêt général.

Article 1 : Objectif du budget participatif

- Informer les habitants sur le budget et ses enjeux – Associer la population aux choix d'investissement qu'a à faire le Conseil Municipal – Mieux comprendre les choix politiques.
- Permettre aux habitants de décider de la façon dont une partie du budget de la commune est dépensé.
- Favoriser l'implication citoyenne dans le choix et dans la prise de décisions des projets pour notre commune.
- Impliquer les Guichenaïens et les Pontréanaïens dans les choix des priorités.
- Mieux connaître et répondre aux besoins de la population.

Article 2 : Budget alloué

Enveloppe globale de 20 000 euros maximum, soit 1% du budget d'investissement, dans le budget participatif – permettrait une implication incitative pour les habitants.

Article 3 : Méthodologie

Définition du cadre du projet

- Les Guichenais et Pontréanais proposent des projets qui répondent à l'intérêt général sur notre commune et favorisent :
 - Le vivre-ensemble ;
 - L'intergénérationnel ;
 - La culture ;
 - La citoyenneté ;
 - Le développement durable.
- Le projet peut être déposé de manière individuelle ou collective. Les jeunes âgés d'au moins 10 ans peuvent déposer un projet. Il n'y a pas de condition de nationalité.
- Chaque porteur de projet ne peut déposer qu'un seul projet.
- La commune garde la maîtrise d'œuvre du projet.
- Les projets n'induisent pas de coûts de fonctionnement, le budget participatif est destiné à financer des projets d'investissement.

Appel à projet

- Le projet est accessible à tous via des supports numériques (site) ou physiques (Reflét).
- Campagne de communication.
- Renseigner un dossier de candidature : ledit dossier devra être intégralement renseigné.
- Les coordonnées du porteur de projet seront précises afin de pouvoir être contacté à toutes les étapes du processus. Un représentant sera nommé pour tout projet collectif.

Analyse des projets

- Réception des dossiers, vérification par le Comité Restreint du respect des critères (coût, intérêt collectif...).
- Analyse par les services de la faisabilité des projets tant sur les plans technique, financier et juridique.
- Prise de contact éventuelle des services avec les porteurs de projets pour affiner le projet et s'assurer que celui-ci sera réalisable.

- Justifier le devenir du projet : non réalisable / hors cadre / déjà prévu / soumis au vote / projet retenu (pour l'étape finale).
- La Commission Citoyenneté peut, à cette étape, mettre en relation les porteurs de projets qui sont similaires ou proches afin de les fusionner.

Présentations des projets

- Présentation des projets par les porteurs de projets lors d'une soirée publique.
- Affichage des projets aux abords de la mairie
- Proposition au vote de la population des différents projets recevables.

Modalité du vote

- Ouvert à tous (à partir de 10 ans) : population / écoles / associations.
- Accessible à tous : urne lors de la soirée publique – urne en Mairie – urne à l'Agence postale - par Internet
- Type de vote : un habitant vote pour un seul projet et une seule fois.

Article 4 : Calendrier

26 septembre 2017	Délibération du Conseil Municipal
Octobre/novembre 2017	Temps d'information à la population – appel à projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site ▪ Reflet ▪ Réunion publique de présentation du dispositif (10 novembre 2017)
Du 10.11.2017 au 31.01.2018	Temps d'émergence des projets
Du 01.02.2018 au 31.03.2018	Analyse de faisabilité (technique et financière) par les services
Avril/mai 2018	Présentation des projets par les porteurs de projets en soirée publique, le vendredi 20 avril à 20h30, à l'Espace Galatée. Affichage des projets aux abords de la mairie. Vote de la population du 20 avril au 24 mai.
Mai/juin 2018	Résultats du ou des projets retenus en direct, le 25 mai, à partir de 18h, place Georges Le Cornec, en présence de Radio Laser. Résultats mis en ligne sur le site internet de la commune et sur la page facebook. Présentation des projets retenus au Conseil Municipal
A partir de septembre 2018	Réalisation du ou des projets

Article 5 : Réalisation du projet

Les porteurs de projets retenus sont informés de chacune des étapes de leur réalisation.

Sur l'équipement ou l'aménagement public réalisé, une plaque indique que celui-ci a été élaboré dans le cadre du Budget Participatif de la Ville.